

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20240711-D-23-2024-DE
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze du mois de juillet à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 juillet 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY.

Absents excusés :

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :

- Association « Aux Bonheurs des Aristochats » – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

ONF – APPLICATION DU REGIME FORESTIER SUR DES PARCELLES COMMUNALES

23/2024

En application à l'article L 221-2 du code forestier, il est proposé au conseil municipal :

- de demander l'application du Régime Forestier aux parcelles boisées suivantes, appartenant à la commune:

Territoire	Section et numéro des parcelles	LIEU-DIT	SURFACE					
			Totale			Application du RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
QUINCEY	AC350	La Craie	0	27	51	0	27	51
QUINCEY	D192p	<u>Bois du Tilleul</u>	5	32	75	0	88	00
QUINCEY	ZA43	<u>Le Mont</u>	0	98	00	0	98	00
QUINCEY	ZA47	<u>Le Mont</u>	0	35	90	0	35	90
QUINCEY	ZC141	<u>Vaugillebert</u>	1	28	26	1	28	26
QUINCEY	ZC3	<u>Combotte sur la raie</u>	0	21	50	0	21	50
QUINCEY	ZC96	<u>Vaugillebert</u>	1	63	24	1	63	24
<u>Total</u>			10	07	16	5	62	41

- de demander la distraction du Régime Forestier à la parcelle boisée suivante, n'appartenant plus à la commune depuis 2013 (captage de la ville de Vesoul) :

Territoire	Section et numéro des parcelles	LIEU-DIT	SURFACE					
			Totale			Distraction du RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
QUINCEY	ZC137 (exZC19)	Poirier béni	0	38	95	0	38	95
Total			0	38	95	0	38	95

- de solliciter l'Office National des Forêts, Agence de Vesoul, pour établir les dossiers d'application et de distraction correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à diligenter la procédure nécessaire et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide l'application du Régime Forestier aux parcelles boisées cadastrées section AC N°350, D N°192p, ZA N°43 – 47 et ZC N°141 – 3 - 96 pour une surface totale de 5 ha 62 a 41 ca,
- Décide la distraction du Régime Forestier à la parcelle boisée cadastrée section ZC N°137 d'une superficie de 38 a 95 ca,
- Sollicite l'Office National des Forêts, Agence de Vesoul, pour établir les dossiers correspondants,
- Autorise le Maire ou son représentant délégué à diligenter la procédure nécessaire et à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **12 juillet 2024**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Veronique BATISSE

En Mairie, le **12 juillet 2024**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

